

venait de précipiter du trône Jeanne de Naples, attirait dans ce moment toute l'attention du roi de Hongrie, parce que cette couronne vacante venait d'être offerte à son neveu Charles de la Paix, par le pape Urbain VI.

Le comte de Savoie, Amédée VI, et la république de Florence, choisirent ce moment pour se porter comme médiateurs entre la seigneurie et ses ennemis. Un congrès fut assemblé à Turin. Les ambassadeurs vénitiens n'avaient pas apparemment reçu des instructions qui dussent faire traîner les négociations en longueur, car le 8 août le traité fut signé.

La république réduite à ses lagunes, ayant déjà abandonné la Dalmatie et le Trévisan, n'avait plus aucune cession à faire, et n'était pas en état d'en exiger. Les conditions de cette paix furent :

1<sup>o</sup> A l'égard du seigneur de Padoue, qu'il rendrait à la république Cavazere et Moranzano; qu'il démolirait tous les forts élevés par lui sur le bord des lagunes; que les limites entre la principauté de Padoue et les terres de la seigneurie seraient réglées par des arbitres; qu'enfin toutes les contributions et redevances auxquelles Carrare s'était soumis par le précédent traité, cesseraient d'être exigibles;

2<sup>o</sup> Relativement au patriarche d'Aquilée, toutes choses furent remises sur le pied où elles étaient avant les hostilités;

3<sup>o</sup> Le roi de Hongrie abandonna ses prétentions sur l'île de Pago dans le golfe de Fiume, promit de fermer ses ports à tous les corsaires, et renonça à faire du sel sur ses côtes. Moyennant ces concessions, la république s'obligea à lui payer sept mille ducats pendant quelques années, car les historiens ne sont pas d'accord sur la durée de ce tribut;

4<sup>o</sup> Enfin, relativement aux Génois, il fut stipulé que les deux nations renonceraient, pour éviter tous sujets de discorde, au commerce de l'embouchure du Tanais; que chacun garderait les prises qu'il avait faites; que l'île de Ténédos serait évacuée par les Vénitiens, pour être mise en dépôt entre les mains du comte de Savoie; que les fortifications en seraient démolies au bout de deux ans; qu'à cette époque il serait statué sur sa possession ultérieure, et qu'une somme de cent mille écus serait consignée par chacune des deux nations entre les mains des Florentins, pour gage de l'exécution du traité.

Quand il fut question de rendre les prisonniers, les Vénitiens, qui en avaient fait sept mille deux cents, n'en eurent que trois mille trois cent soixante-quatre à renvoyer : quatre mille avaient péri dans les cachots de Venise. Les Génois, au contraire, rendirent presque tous les leurs.

Cette paix fit cesser les ravages que Zéno faisait depuis quelque temps sur la côte de Ligurie; mais

elle fut sur le point d'être rompue par l'obstination du gouverneur vénitien de Ténédos, qui, ne pouvant se persuader que la république eût réellement et sincèrement renoncé à la possession de cette île, refusa opiniâtrement de la remettre aux commissaires du comte de Savoie. Il fallut le menacer, le traiter comme un rebelle, mettre sa tête à prix, faire marcher une armée pour le réduire, l'assiéger en forme, et finir par capituler avec lui. On lui rendit tous ses biens, on l'indemnisait de toutes ses pertes. On assigna dans Candie des maisons et des terres aux habitants de Ténédos qui voulurent s'y transporter; on paya aux autres la valeur des biens qu'ils abandonnaient, pour aller s'établir, soit à Constantinople, soit ailleurs. Cette île de Ténédos était fatale aux Vénitiens; il leur en coûta plus pour la rendre, qu'il ne leur en avait coûté pour s'en emparer.

Le gouvernement avait à acquitter sa dette envers les citoyens qui s'étaient montrés les plus dévoués à la république pendant ses dangers.

XXIX. Trente chefs de famille furent admis au grand-conseil. Comme il n'est pas de source plus pure d'où la noblesse puisse descendre, je vais citer ces noms; quelques-uns sont devenus illustres.

A la tête des trente citoyens élevés au patriciat, on plaça Jacques Cavalli, ce général véronais qui, pendant le siège de Chiozza, avait commandé les troupes de terre. Les autres étaient :

Marc Storlodo, artisan.

Paul Trivisan, citadin.

Jean Garzoni.

Jacques Candolmière, marchand.

Marc Urso, artisan.

François Girardo, citadin.

Marc Cicogna, apothicaire.

Antoine Arduino, marchand de vin.

Raffain de Carresini, grand-chancelier.

Marc Paschaligo, citadin.

Nicolas Paulo.

Pierre Zacharie, épicier.

Jacques Trivisan, citadin.

Nicolas Longo, artisan.

Jean Negro, épicier.

André Vendramini, banquier.

Jean Arduino.

Nicolas Tagliapietra, artisan.

Jacques Pizzamani, noble candiot.

Nicolas Garzoni.

Pierre Penzino, artisan.

Georges Calerge, noble de Candie.

Nicolas Reynier, artisan.

Barthélemi Paruta, marchand pelletier.

Louis de Fornace.

Pierre Lippomano, citadin.